

Bagne de Brest.

Première expérience totalitaire



Des bagnards au bord de la Penfeld.

Plonger dans l'histoire des travaux forcés français, c'est d'abord mettre à mal beaucoup d'idées reçues. Après les galères de Marseille, qui durèrent du XVI^e siècle à 1749, naquirent donc les bagnes de Brest, Toulon et Rochefort.

Jusque 1850, date du début de la déportation, les trois ports militaires du royaume de France furent en fait construits et entretenus par les prisonniers, ou - devrait-on dire - condamnés, car les peines d'enfermement n'apparaîtront qu'au début du XIX^e ...

« La chaîne »

Quelque soixante mille d'entre eux sont passés par le bagne brestois, implanté approximativement deux rues au-dessus de l'actuel boulevard Jean-Moulin. Ils y sont arrivés par « la chaîne » : les tribunaux rassemblaient les condamnés dans certaines prisons, une à deux fois l'an. Puis, c'était le départ, 200 à 500 à la fois, chaînes au pied, pour des marches de 20 à 40 km par jour. Pour rejoindre Brest, trois itinéraires existent alors : la « chaîne de Paris » est la plus directe. Elle correspond peu ou prou à la Nationale 12. Une deuxième chaîne, qui regroupe uniquement des contrebandiers (de sel notamment), part de Saumur. La plus terrible est « la grande boucle » : elle part de Paris vers Metz, puis c'est Dijon, Orléans, Saumur et des prisonniers accrochés à mesure. Jusqu'à 10 % d'entre eux meurent avant destination.

La tentation totalitaire

Un tiers d'entre eux n'auront de toute façon plus d'autre horizon. Jusque 1791, c'est perpét' au-delà de 12 ans. Les députés de la Révolution voteront ensuite une condamnation maximale de 24 ans. « Le bagne, c'est un condensé de toutes les horreurs et de toutes les misères sociales, des gamins de rues (le plus jeune avait 11 ans) aux pauvres bougres jusqu'aux bandits de grand chemin », explique Philippe Jarnoux, le spécialiste du bagne brestois. Plus que cette promiscuité de marginaux volontaires et involontaires, c'est la première tentation totalitaire qui lui semble le mieux définir l'expérience du bagne. « Avec les registres d'immatriculation, c'est la première fois que l'on trouve des individus mis en fiche. Sous l'ancien régime, la justice n'a pas de mémoire. Les bagnards sont les premiers hommes du royaume de France dont on connaît la description physique. Il annonce le fichage et le codage des XIX^e et XX^e siècle ».